



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de
protection civile**

Metz, le lundi 13 janvier 2025 à 16 heures

LA PRÉFECTURE DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

SUR LE PASSAGE EN VIGILANCE JAUNE « PIC DE FROID » POUR LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Prévisions météorologiques

Le département de la Moselle a été placé par Météo France, à partir de lundi 13 janvier 00 heure, en vigilance jaune « pic de froid » jusqu'à mercredi 15 janvier 2025 à 12 heures.

-Dans la nuit de dimanche 12 janvier à lundi 13 janvier 2025 les températures descendront potentiellement jusqu'à - 6° avec un ressenti jusqu'à - 10. Dans la journée de lundi, les températures ressenties ne dépasseront pas 0.

-Dans la nuit de lundi 13 janvier à mardi 14 janvier 2025, qui sera la plus froide, les températures descendront potentiellement jusqu'à - 8° avec un ressenti jusqu'à - 10. Dans la journée de mardi, les températures ressenties ne dépasseront toujours pas 0.

-Dans la nuit de mardi 14 janvier à mercredi 15 janvier 2025 les températures descendront potentiellement jusqu'à - 4° avec un ressenti jusqu'à - 5. Dans la journée de mercredi, les températures ressenties remontent jusqu'à 5.

Le « pic de froid » s'achèvera dans la matinée de mercredi 15 janvier 2025.

Impacts

Les vagues de froid peuvent mettre en danger les personnes fragiles ou isolées notamment :

- les personnes âgées ;
- les personnes handicapées ;
- les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes, etc. ;
- les personnes ne pouvant se protéger du froid (personnes sans domicile ou demeurant dans des logements insalubres, mal chauffés ou mal isolés) ;
- les personnes qui travaillent en extérieur ou dans un local, ouvert ou non, s'exposant à des températures froides ou utilisant un véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle dans des conditions de verglas ou de neige.

La préfecture vous demande

- d'éviter les expositions prolongées au froid et au vent, d'éviter les sorties le soir et la nuit ;
- de vous protéger des courants d'air et des chocs thermiques brusques ;
- de vous habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, de vous couvrir la tête et les mains, de ne pas garder de vêtements humides ;
- de vous alimenter convenablement et de prendre une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée ;
- de faire attention aux moyens utilisés pour vous chauffer (les chauffages d'appoint ne doivent pas être utilisés en continu), de ne pas boucher les entrées d'air de votre logement ;
- d'aérer votre logement quelques minutes, mêmes en hiver ;
- si vous devez prendre la route, de vous informer de l'état des routes ;
- si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, de contacter le « 115 ».

Pour plus de renseignements

- www.meteo.fr
- www.sante.gouv.fr
- www.santepubliquefrance.fr